

## Convocation à l'assemblée générale. 2016

Madame, monsieur, chers membres,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale de « la voile d'Ardres » qui se tiendra le Samedi 17 décembre 2016 de 17h00 à 19h00 au club.

L'ordre du jour appelle les points suivants : rapport moral ; rapport financier, élection de membres du comité conformément à l'article 11 des statuts.

## ARTICLE 11: ADMINISTRATION

11.1 L'association « la Voile d'Ardres» est administrée par un comité directeur composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

11.2 Sont électeurs tous les membres de l'association « la Voile d'Ardres», à jour du règlement de leur adhésion et de leur licence.

11.3 Sont éligibles les membres de la V.A. valablement inscrit sur les registres de l'association depuis douze mois.

11.4 Le président est élu parmi les membres du comité directeur.

11.5 Le mandat des membres du comité directeur est de trois ans, renouvelable, sauf dispositions contraires du règlement intérieur de l'association « la Voile d'Ardres ».

Dans ce cadre vous êtes invités à faire connaître votre candidature éventuelle qui sera la bienvenue. Les membres du comité sont à votre disposition afin de vous éclairer sur leur activité au service de votre association.

Un pot de l'amitié sera offert à l'issue de cette rencontre.

Bien cordialement,

